

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance 09 janvier 2023 à 19 heures**

**Présents :** ANDRÉ Valérie, HERRAULT Françoise, VAGNON Raymond, VANIN IUNG Danièle, PICHE Barthélémy, MADELON Caroline, DUMAZ Jean-Luc, MICCICHE Virginie, PERROUSE Bernard, DUFFOURD Alexandrine, BEETSCHEN Ghislaine, SARZIER Audrey, BRENGUIER Michaël

**Excusés :**

LESAGE Claude donne pouvoir à ANDRÉ Valérie  
NOLLET Mauricette, donne pouvoir à PERROUSE Bernard  
HERBIN Anaïs, donne pouvoir à MARTIN François  
BERNARD-BRET Yohann, donne pouvoir à VAGNON Raymond

**Absents :**

MARTIN François  
ETIENNE Christian

## 1 Approbation du compte-rendu de la séance du 05 Décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022, adressé aux membres du conseil le 14 décembre 2022 et affiché le 14 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Vote Pour : 14                      Contre : 0                      Abs. : 0

## 2 DÉLIBÉRATIONS

### *Finances, budget*

- Demande de subvention au titre de la DETR ou du DSIL (Etat)

Madame le Maire rappelle que les audits énergétiques des écoles ont été réalisés grâce à la convention ACTEE MERISIER signée avec le SMAPS. Le montant global des travaux préconisés pour une réduction de 60 % des consommations en énergie finale est de 1 104 824 € TTC. Compte tenu des investissements déjà engagés dans d'autre domaine et des possibilités financières de la commune, Madame le Maire propose de procéder en plusieurs tranches à partir de 2023 jusqu'au maximum en 2026. La tranche de 2023 va concerner les 2 écoles, voici les propositions de travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche 2023 avec le coût prévisionnel HT et le % de gain en énergie finale :

Ecole élémentaire :

- remplacement des menuiseries du bâtiment principal – 56 050 € HT et 9 % de gain
- réfection des canalisations hydrauliques avec calorifugeage – 15 500 € HT et 7 % de gain
- remplacement des circulateurs par des pompes à débit variable – 3 416,67 € HT et 3 % de gain
- installation de robinets thermostatiques programmables – 1 033,33 € HT et 11 % de gain
- remplacement de l'éclairage par des équipements LED – 5 880 € HT et 3 % de gain

Ecole maternelle :

- installation d'horloges sur les systèmes de ventilation simple flux – 625 € HT et 10 % de gain
- remplacement de la production ECS avec système décentralisé – 4 125 € HT et 12 % de gain
- calorifugeage du réseau de chaleur – 2 000 € HT et 3 % de gain

Si le conseil municipal en est d'accord, se sont ces travaux qui feront l'objet d'une demande de subventions à la Préfecture dans le cadre de le DETR et/ou de la DSIL 2023.

Vote Pour : 14                      Contre : 0                      Abs. : 0

### *Administration générale*

- Choix du portage des travaux d'installation du photovoltaïque

Il est proposé de valider ce choix lors du prochain conseil municipal le 30 janvier 2023. L'ASDER et Mr Géroutet du SMAPS seront présents afin d'expliquer l'étude faite et répondre à toutes les questions.

**Arrivée de Mme MADELLON à 19 h 20**

**3 INFORMATIONS DU MAIRE**

**Travaux**

- Ecole

La remise en peinture du bureau du Directeur a été faite pendant les congés de Noël et le nouveau mobilier a été monté par l'entreprise Point Bureautique.

Les éclairages de l'école maternelle ont été remplacés par des ampoules LED, des économies substantielles sont attendues.

**Arrivée de Mme DUFFOURD à 19 h 30**

**Divers**

- Signature cession terrain régularisation chemin communal

Le 13 décembre dernier a été signé chez le notaire la cession pour le déclassement d'une voirie communale. C'est la concrétisation d'une délibération du conseil municipal du 23 octobre 2006 suite au réaménagement du chemin au Buyat.

- Remplacement secrétaire générale

Mme Le Maire informe que cette année la secrétaire générale terminera sa carrière et lors de la prochaine commission du personnel du 25 janvier il sera évoqué son départ en retraite et son remplacement.

- Cimetière

Madame Le Maire informe que fin d'année dernière, une petite fille de deux ans est décédée suite à une maladie. Durant plus d'un an les parents ont mis leur travail entre parenthèses, ce qui a engendré une situation financière difficile du fait des nombreux déplacements (Paris/Grenoble) lors des différentes hospitalisations. Madame Le Maire proposera de faire une remise gracieuse concernant la concession de cette petite fille. Le montant total s'élève à 996 €. La procédure exacte va être affinée avec la Trésorerie et un prochain conseil municipal sera saisi sur cette question.

- Animation

Madame F. Herrault présente le café culturel associatif itinérant « grana poplo », qui est en lien avec le pôle culturel du SMAPS. Il est géré par une association qui propose aux communes de l'Avant Pays Savoyard de s'installer pendant 1 mois et d'organiser 2 fois par semaine des animations coconstruites avec les associations du village, moyennant l'accès à un point d'électricité et d'eau. Tous les membres du conseil municipal sont favorables à cette installation. Mme Herrault va prendre contact avec eux et voir à quel moment il pourrait s'installer.

**4 QUESTIONS DIVERSES et DATES A RETENIR**

- |                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| • Commission du personnel le        | 25/01/2023 à 18 h |
| • Journée handicap et solidarité le | 04/02/2023        |
| • Conseil municipal le              | 30/01/2023 à 19 h |